

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET ACCES AU LOGEMENT : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Objectif pédagogique et opérationnel

S'approprier les bons réflexes pour lutter efficacement contre les discriminations dans l'accès au logement
Sécuriser ses pratiques

Public

Toutes les professions encadrées par la loi Hoguet (transaction, administration de biens et syndic)

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et d'exemples concrets
Tableaux synoptiques récapitulatifs
Etude de cas concrets
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Pré requis

Aucun

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Durée – Modalités

2h00 – Distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. QU'EST-CE QUE LA DISCRIMINATION ?

Quelques définitions
La discrimination au sens juridique
Une réalité relevée par les tests de situation
Exemples concrets
Les sanctions encourues

2. LE CADRE LEGAL DE LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE LOGEMENT

Le code pénal
L'article 1 de la loi de 89
La loi du 28 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations
Le décret du 28 août 2015 consacré à la déontologie des professionnels de l'immobilier

3. LES HUIT POINTS CLES POUR NE PAS DISCRIMINER

Définir l'engagement à louer sans discriminer avec le propriétaire et le respecter
Déterminer les conditions de la location ou de la vente dans le respect de la loi
Déterminer les garanties et les justificatifs conformément à la loi
Prévenir les discriminations en présence d'une pluralité d'acteurs
Rédiger et publier une annonce sans discriminer
Garantir l'égalité de traitement à toutes les étapes de la recherche d'un locataire
Sélectionner le locataire ou l'acquéreur sans discriminer
Etablir le contrat de location ou la promesse de vente

4. CAS PRATIQUES ET AUTO-EVALUATION

Quizz et QCM

Grille d'auto-évaluation : les points clés pour ne pas discriminer

Les 20 réflexes pour louer sans discriminer : vrai/faux

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant